

**MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE L'INTÉGRATION**

Arrêté du 6 février 1992 relatif à la composition du jury du concours sur titres pour l'accès au corps des directeurs d'établissements sociaux

NOR : *SPSA9200626A*

Par arrêté du ministre des affaires sociales et de l'intégration en date du 6 février 1992, la composition nominative du jury visé par l'article 3 de l'arrêté du 31 octobre 1991 fixant les modalités du concours sur titres permettant l'accès au corps des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (4^e, 5^e, 6^e et 7^e) du titre IV du statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales est établie de la manière suivante :

M. Thierry (Michel), directeur de l'action sociale, président ;
 Mme Larger (Danièle), inspecteur général des affaires sociales ;
 Mme Menger (Isabelle), représentant le directeur des hôpitaux ;
 M. Garber (Karl), membre de l'Ecole nationale de la santé publique ;
 M. Rommelaere (Alain), directeur de 2^e classe du centre d'aide par le travail d'Isbergues (Pas-de-Calais) ;
 Mme Guillamet (Clémence), directrice de 1^e classe du centre d'enfants inadaptés à Monferran-Savès (Gers) ;
 M. Taugourdeau (Martrial), président du conseil général du département d'Eure-et-Loir ;
 M. Mougeot (Georges), maire de Maurepas (Yvelines) ;
 M. Bouniol (Julien), directeur du service départemental d'action sociale et de santé des Hauts-de-Seine.

Arrêté du 26 février 1992 portant nomination au conseil d'administration de la Caisse mutuelle d'assurance maladie des cultes

NOR : *SPSS9200548A*

Par arrêté du ministre des affaires sociales et de l'intégration en date du 26 février 1992, sont nommés au conseil d'administration de la Caisse mutuelle d'assurance maladie des cultes :

1^e Au titre du culte catholique

a) Sur désignation de l'Union des associations diocésaines de France :

Titulaires :
 Père Pierre Anquez.
 Père Pierre Berthet.
 Père Michel Bonnet.
 Père Maurice Crochet.
 Père Jean-Pierre Guery.
 Père Bernard Jeuffroy.
 Père Charles Lacome.
 Père Jean Napoleone.
 Père Philippe Potier.
 Monseigneur Michel Saudreau.
 Père François Tricard.

Suppléant :
 Père Maurice Joinet.

b) Sur désignation de la Conférence française des supérieurs majeurs :

Titulaires :
 Sœur Gisèle André.
 Sœur Josyane Broglio.
 Sœur Marie-Josèphe Cesbron.
 Sœur Rose-Marie Chaine.
 Sœur Christiane Chevaucherie.
 Sœur Solange Fonteneau.
 Sœur Marie-Christine Gillier.
 Sœur Marie-Thérèse Huiban.
 Sœur Marie Launay.
 Sœur Marie-Ange Mottier.
 Sœur Mireille Plessis.

Suppléante :
 Sœur Paulette Jatop.

c) Sur désignation de la Conférence des supérieurs majeurs de France :

Titulaires :
 Père Claude Beauvalet.
 Père Paul Bernard.
 Frère Jacques Guillaumond.
 Frère Pierre-Marie Jourdan.
 Père Jean Nouvel.
 Père Jean-Luc Voillot.

Suppléant :
 Père Jean Filiol de Raimond.

*2^e Au titre des autres cultes visés
à l'article R. 381-37 du code de la sécurité sociale*

Culte anglican :

Titulaire :
 Révérend Martin Draper.

Suppléant :
 Père John Livingstone.

Culte orthodoxe :

Titulaire :
 Monseigneur Jérémie Calligorgis.

Suppléant :
 Père Joachim Tsopanoglou.

Culte bouddhiste :

Titulaire :
 Vénérable lama Sherab Dordje.

Suppléant :
 Vénérable lama Karma Gyurmed.

Fédération évangélique de France :

Titulaire :
 Pasteur Daniel Bordreuil.

Suppléant :
 Pasteur Dominique Ferret.

Le mandat des administrateurs, qui est de quatre ans, expirera le 26 février 1996.

**Arrêté du 27 février 1992
portant nomination au cabinet du ministre**

NOR : *SPSC9200550A*

Le ministre des affaires sociales et de l'intégration,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels, modifié par le décret n° 51-1030 du 21 août 1951 ;

Vu le décret du 15 mai 1991 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret du 16 mai 1991 relatif à la composition du Gouvernement,

Arrête :

Art. 1^{er}. - A compter du 2 mars 1992, est nommé au cabinet du ministre des affaires sociales et de l'intégration :

Chef de cabinet

M. Didier Hamon, magistrat.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Paris, le 27 février 1992.

JEAN-LOUIS BIANCO